

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **08/01/2016**

Date d'affichage : **08/01/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze janvier à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN

ABSENTS : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la division et la cession amiable de la parcelle AL 410 sise Notre Dame des Anges appartenant à la commune de Cogolin.

D'une surface 30 486 m², cette parcelle supporte dans sa partie la plus basse le cimetière et est classée en zone NCI pour 12 981 m². Son accès se fait depuis le CD 48.

Les 17 505 m² restants représentent la zone UEa au Plan Local d'Urbanisme. Ce terrain nu constructible est accessible depuis le chemin de Radasse par les parcelles communales cadastrées section AL 441 et 448.

La vente portera sur la partie classée en zone UEa d'une surface de 17 505 m².

N°2016/017

**AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE SARL CONCEPT'IM OU TOUTE AUTRE SOCIETE
PAR SUBSTITUTION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN
COMMUNAL CADASTRE SECTION AL 410P SIS NOTRE DAME DES ANGES**

CM 14/01/2016

N°2016/017**AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE SARL CONCEPT'IM OU TOUTE AUTRE SOCIETE
PAR SUBSTITUTION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN
COMMUNAL CADASTRE SECTION AL 410P SIS NOTRE DAME DES ANGES**

La SARL CONCEPT'IM dont le siège social est situé chez BPAF - Espace Alpha - Parc Epsilon- 97 avenue Newton à Saint Raphaël (83700) nous a fait part de son souhait de développer un programme de logements conforme aux objectifs de la municipalité.

Le promoteur se propose de réaliser des logements pour actifs et primo-accédants. Le programme prévoit la construction de petits bâtiments de type R+2 et R+3 avec un niveau en sous-sol dédié au stationnement privilégiant ainsi la mise en valeur de la végétation existante et l'aménagement des espaces de communs (aires de jeux par exemple).

De plus, cette société s'engage à réaliser une étude géologique complémentaire à celle réalisée par ERG en 2004 afin de tenir compte des spécificités du terrain (forte déclivité, présence de galeries minières...).

Au regard de ces contraintes, un aménagement de principe est proposé dont l'objectif est de créer un quartier de type hameau de village d'architecture méditerranéenne en respectant la végétation existante. Afin de s'harmoniser avec la topographie existante, les constructions seront implantées le long des courbes de niveaux.

Le programme prévoit environ 7 000 m² de surface de plancher représentant 140 logements répartis en studios, deux et trois pièces. Le projet pourra être réajusté en fonction de contraintes particulières.

Le stationnement est prévu en souterrain pour 100 places et 40 en aérien.

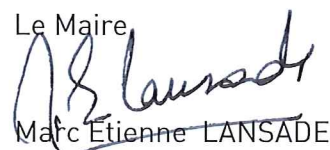
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser La SARL CONCEPT'IM dont le siège social est situé chez BPAF - Espace Alpha - Parc Epsilon- 97 avenue Newton à Saint Raphaël (83700) ou toute autre société par substitution de déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation de ce programme sur le terrain cadastré section AL 410p d'une surface de 17 505 m² appartenant à la commune préalablement à la signature de l'acte emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 22 POUR - 7 CONTRE** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)



Le Maire


Marc Etienne LANSADE